

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2017 PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Composant le Conseil Municipal	27
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	27
Nombre de conseillers Municipaux présents	27
Nombre de Conseillers représentés	0
Nombre de Conseillers Municipaux excusés	0
Nombre de Conseillers Municipaux non excusés	0

L'an deux mille dix-sept, le six octobre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur le Doyen, Gérard Chauvet, Adjoint au Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 29 septembre 2017 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : Dibar Jean-Luc, Molinié Anne-Marie Delville Dominique, Robert Philippe, Tournier Jean-Pierre, Chauvet Gérard, Aupy Marie-Eliane, Hélis Philippe, Pavie Annie, Gasquet André, Laurent Daniel, Gallot Didier, Roux Christian, Vinet Monique, Botton Jacky, Dessendier Françoise, Olivier Nathalie, Guillemain Sandra, Fargier Stéphanie, Raine Dorothee, Renaud Benoit, Naud Pierre, Viaud Thierry, Péré Etienne, Dugas-Raveneau Fabienne, Salles Frédérique, Durand Patricia.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité de l'article L.2121-15 du Code précité à la désignation d'un secrétaire.

Pierre Naud ayant réuni l'unanimité des suffrages, est désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

M. Chauvet Gérard, Doyen d'âge constate que le quorum est atteint à l'ouverture de la séance, propose la désignation du secrétaire Pierre Naud et aborde l'ordre du jour qui concerne l'élection du Maire, la fixation du nombre de postes d'adjoints et l'élection des adjoints. Il apporte ensuite les précisions suivantes :

« Mesdames, Messieurs, Mes Cher(e)s Collègues,

Je vous rappelle qu'aux termes des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal élit le Maire, parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection aura lieu, alors, à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages au troisième tour, le plus âgé est déclaré élu.

Nul ne peut être élu Maire s'il n'a pas la nationalité française et n'est pas âgé de 18 ans.

M. Chauvet fait procéder à la désignation des assesseurs-scrutateurs et propose, pour la majorité la candidature de Benoit Renaud, et sollicite les élus d'opposition, qui désignent Frédérique Salles, pour le second poste.

Il fait ensuite appel aux candidatures pour la fonction de Maire :

- M. Laurent Daniel présente la candidature de M. Jean-Luc Dibar
- M. Gasquet André
- M. Botton Jacky
- Mme Dugas-Raveneau Fabienne

M. Chauvet propose ensuite à chaque conseiller de passer dans l'isoloir et de se présenter à la table de vote. Chaque Conseiller ayant voté, le dépouillement a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants	:	27
- Nombre de bulletins nuls	:	0
- Nombre de bulletins blancs	:	5
- Nombre de suffrages exprimés:		22
- Majorité absolue	:	12

Ont obtenu :

BOTTON Jacky	3 voix
DIBAR Jean-Luc	13 voix
DUGAS-RAVENEAU Fabienne ..	4 voix
GASQUT André	2 voix

M. DIBAR Jean-Luc ayant obtenu la majorité absolue, est élu Maire et fait le discours suivant :

« La démocratie a parlé. Je remercie toutes celles et ceux qui m'ont apporté leur suffrage et leur confiance. Comment succéder à Daniel Laurent dans des circonstances si problématiques.

Le changement de maire en cours de mandat n'est pas une chose aisée ni pour celui qui part à contre-cœur ni pour le suivant qui a bien conscience de la lourdeur de la tâche. Il y a aussi le contexte concernant les nombreuses incertitudes qui planent sur nos communes.

Ceci dit, nous pouvons être fiers de ce que nous avons accompli sous l'impulsion de Daniel pendant ces 3 dernières années. Une fois encore la Ville s'est transformée dans les domaines du sport, de la santé, du développement économique et commercial, le cadre de vie. Tous ces domaines ont progressé.

Daniel LAURENT fut un maire exceptionnel. Il a transformé notre ville et s'est dévoué sans compter pour ses habitants depuis des années.

Ma mission consiste à mener ce mandat à bien qui est et restera le mandat de Daniel LAURENT. C'est pourquoi nous allons travailler ensemble, nous avons en commun avec Daniel de partager beaucoup de choses, en particulier la même ambition pour cette ville et j'espère la même énergie. C'est pourquoi j'ai la volonté de travailler avec toute l'équipe majoritaire rassemblée car notre réussite dépendra de notre travail collectif. Nous sommes, ensemble, au service de tous les Pontois. Merci. »

Monsieur le Maire fait ensuite procéder à la fixation des 8 postes d'adjoints. Le vote a donné les résultats suivants : **22 voix pour** : Dibar Jean-Luc, Delville Dominique, Molinié Anne-Marie, Robert Philippe, Tournier Jean-Pierre, Chauvet Gérard, Aupy Marie-Eliane, Hélis Philippe, Pavie Annie, Gasquet André, Laurent Daniel, Gallot Didier, Roux Christian, Vinet Monique, Dessendier Françoise, Olivier Nathalie, Guillemain Sandra, Fargier Stéphanie, Raine Dorothée, Renaud Benoit, Naud Pierre, Durand Patricia
– **5 abstentions** : Botton Jacky, Viaud Thierry, Péré Etienne, Dugas-Raveneau Fabienne, Salles Frédérique.

Monsieur le Maire fait ensuite procéder à l'élection des adjoints et présente sa liste composée des noms suivants :

- 1) Anne-Marie MOLINIÉ
- 2) Dominique DELVILLE
- 3) Philippe ROBERT
- 4) Jean-Pierre TOURNIER
- 5) Gérard CHAUVET
- 6) Marie-Eliane AUPY
- 7) Philippe HÉLIS
- 8) Annie PAVIE

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

-Nombre de votants	:	27
-Nombre de bulletins nuls	:	5
-Nombre de bulletins blancs	:	7
-Nombre de suffrages exprimés	:	15
-Majorité absolue	:	8

La liste présentée par Monsieur le Maire est élue à la majorité absolue.

Le nouveau tableau du Conseil se compose ainsi qu'il suit :

Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM et PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat ou la liste (en chiffres)
Maire	Monsieur	DIBAR Jean-Luc	28/01/1963	06/10/2017	1475
Premier adjoint	Monsieur	MOLINIE Anne-Marie	07/02/1957	06/10/2017	1475
Deuxième adjoint	Madame	DELVILLE Dominique	29/01/1958	06/10/2017	1475
Troisième adjoint	Monsieur	ROBERT Philippe	25/06/1965	06/10/2017	1475
Quatrième adjoint	Madame	TOURNIER Jean-Pierre	30/04/1952	06/10/2017	1475
Cinquième adjoint	Monsieur	CHAUVET Gérard	03/05/1947	06/10/2017	1475
Sixième adjoint	Monsieur	AUPY Marie Eliane	13/03/1956	06/10/2017	1475
Septième adjoint	Madame	HELIS Philippe	19/12/1967	06/10/2017	1475
Huitième adjoint	Monsieur	PAVIE Annie	25/10/1949	06/10/2017	1475
Conseiller	Monsieur	GASQUET André	24/12/1947	23/03/2014	1475
Conseiller	Madame	LAURENT Daniel	04/02/1949	23/03/2014	1475
Conseiller	Monsieur	GALLOT Didier	20/06/1949	23/03/2014	1475
Conseiller	Monsieur	ROUX Christian	04/09/1952	23/03/2014	1475
Conseiller	Madame	VINET Monique	28/04/1955	23/03/2014	1475
Conseiller	Madame	BOTTON Jacky	08/08/1955	23/03/2014	1475
Conseiller	Madame	DESSENDIER Françoise	23/11/1959	23/03/2014	1475
Conseiller	Monsieur	OLIVIER Nathalie	05/11/1964	23/03/2014	1475

Conseiller	Madame	GUILLEMAIN Sandra	22/12/1972	23/03/2014	1475
Conseiller	Madame	FARGIER Stéphanie	05/01/1976	23/03/2014	1475
Conseiller	Madame	RAINE Dorothee	13/07/1977	23/03/2014	1475
Conseiller	Monsieur	RENAUD Benoit	14/03/1982	23/03/2014	1475
Conseiller	Monsieur	NAUD Pierre	15/01/1984	23/03/2014	1475
Conseiller	Monsieur	VIAUD Thierry	09/07/1956	23/03/2014	657
Conseiller	Monsieur	PERE Etienne	10/06/1964	23/03/2014	657
Conseiller	Madame	DUGAS-RAVENEAU Fabienne	24/02/1971	23/03/2014	657
Conseiller	Madame	SALLES Frédérique	08/04/1977	23/03/2014	657
Conseiller	Madame	DURAND Patricia	10/09/1964	29/08/2017	1475

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE A ÉTÉ LEVÉE À 19 H 20 ;

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE,

Pierre NAUD



LE MAIRE DE PONS,



Jean-Luc DIBAR

Affiché le : **17 OCT. 2017**